

Dossier

LE REVENU MINIMUM GARANTI

Le débat sur les systèmes de protection sociale est au premier plan de l'actualité, avec notamment le problème de la Sécurité sociale — sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro. La protection sociale, c'est aussi assurer des moyens minima de vivre pour tous. Dans cette perspective, le PSU s'est engagé dans un travail de réflexion sur le revenu minimum social garanti.

Un week-end de travail, les 4 et 5 avril, a réuni des élus locaux, des travailleurs sociaux et des syndicalistes pour définir la position du parti à ce sujet. Cette première étape a débouché déjà sur un certain nombre d'avancées, mises en forme dans le dossier que nous commençons ici et que nous poursuivrons dans 2A la semaine prochaine.

Dans un premier article, Jean-Claude Genêt situe sommairement le contexte général dans lequel se pose la revendication de ce minimum social garanti.

L'article de Philippe Chotteau indique quelques-unes des grandes conclusions du week-end des 4 et 5 avril... et des questions qui restent à débattre.

Enfin, Agnès Deboulet présente plus précisément une des réponses possibles au problème du minimum social garanti : l'« allocation universelle ». (Voir également, dans le n° 166 de 2A, le compte-rendu qu'Agnès Deboulet avait fait d'un colloque organisé sur le même thème en février par la revue Alternatives économiques.)



70% des créations d'emplois sont des emplois dérogatoires

Samedi 30 mai 1987

**journée sur le revenu minimum garanti
de 10 h à 19h**

au PSU, 40 rue de Malte, Paris 11e.

Cette journée a pour objectif de préciser les propositions politiques du PSU. Un autre week-end se tiendra à la rentrée sur la réduction du temps de travail — thème indissociable de celui du minimum social garanti, de l'avis de tous les militants qui participent à la réflexion sur ce problème.

Analyse de la crise et propositions pour l'avenir

1. Rupture/transition

Nous vivons depuis près de vingt ans dans la rupture du fordisme. Cette situation, qui perdure, est toujours appelée crise. Certains considèrent cette période comme transitoire et annonciatrice d'une troisième révolution industrielle. D'autres jugent ces années comme les prémices de la fin du système capitaliste...

La crise est multidimensionnelle

Sa première manifestation apparaît autour de 1968, c'est la **crise sociale**. Parallèlement au développement de la contestation étudiante dans le monde entier, des millions de travailleurs et de travailleuses du monde occidental ⁽¹⁾ multiplient les grèves et les actions de toutes sortes, descendent dans la rue pour scander leur refus de la rigidité et de l'uniformité des condi-

tions de travail induites par le fordisme : travail à la chaîne, travail aliénant sans perspective de promotion sociale.

Sa deuxième apparition est la **crise monétaire**. En 1971, le système des parités fixes entre monnaies disparaît, les monnaies — et notamment le dollar — deviennent flottantes. Cet arrangement monétaire va marquer un déclin relatif des Etats-Unis : diminution de leur

Dossier

part dans la production mondiale, depuis les années 50.

Sa troisième expression est la **crise énergétique** : le « choc pétrolier » de 1973 se matérialise par le quadruplement du prix du baril de pétrole. Les pays industrialisés révisent leur politique énergétique, notamment par la mise en œuvre de programmes d'économies d'énergie..

Depuis, ces trois dimensions demeurent. La crise sociale, caractérisée par un retournement du rapport de forces au détriment des salariés, se traduit par l'éclatement du marché du travail : chômage endémique, précarisation. La crise monétaire est matérialisée par un développement effréné de la spéculation et des fluctuations erratiques des monnaies des sept plus grands pays industrialisés, obligeant à des réajustements tous les dix-huit ou vingt-quatre mois. La crise énergétique a produit un second choc pétrolier en 1979. Cependant, annihilée totalement par les diminutions de l'année 1986, la hausse du pétrole ne peut plus être considérée comme un facteur exogène du marasme économique et social.

Origine de la crise économique : est-ce la décroissance de la productivité ? Est-ce la chute du taux de profit ? Est-ce la diminution des rendements de la technologie ? Est-ce le déclin de la pax americana ? Quelle que soit la grille de lecture, le système ne peut être dynamisé, il est nécessaire de promouvoir des sorties de crise qui sont de facto des sorties du système.

Vivrons-nous une troisième révolution industrielle ?

Beaucoup le pensent, à l'image de l'économiste Joseph Schumpeter. Cette révolution industrielle se traduit, ou se traduira, par l'émergence d'activités qui bouleverseront les organisations du travail, de la production et de la consommation⁽²⁾ Comme le charbon, le textile et l'acier furent les secteurs dominants de l'évolution industrielle de la deuxième moitié du siècle dernier, ou l'automobile et la chimie

dans les années 20 et 30, les activités décisives aujourd'hui sont l'électronique, les industries de l'information (informatique, communication), les biotechnologies.

Dans cette perspective prométhéenne, il est nécessaire de réaffirmer les valeurs autogestionnaires pour que ces changements s'effectuent pour le bien-être de tous.

2. Tableaux économiques et sociaux

• Emploi

La crise industrielle aujourd'hui en France, c'est 11 % de la population active au chômage, soit plus de 2 600 000 chômeurs, dont 1 800 000 touchent une allocation de l'UNEDIC. Les secteurs économiques suivent une évolution contrastée : baisse régulière depuis la fin des années 70 des effectifs employés dans le secteur industriel, de l'ordre de 2% par an, et augmentation de ceux du secteur tertiaire. Cette diminution d'effectifs du secteur secondaire est le résultat de l'accroissement de l'automatisation industrielle, mais aussi de la satellisation des métiers de service : les entreprises industrielles confient de plus en plus à la sous-traitance les tâches de gardiennage, entretien, nettoyage, restauration, etc.

L'ancienneté moyenne des demandes d'emploi est voisine d'une année (348 jours à la fin février 1986). Plus de 500 000 personnes sont au chômage depuis plus de deux ans, soit près de 20 % des demandeurs d'emploi. A peu près 70% des créations nettes d'emplois proviennent d'emplois dérogatoires au droit commun : stages de reconversion, stages de réinsertion, programmes d'insertion locale (PIL), travaux d'utilité collective (TUC), programmes locaux d'insertion des femmes isolées (PLIF).

Plus de 59 % de ces stagiaires et autres tucistes touchent moins de 2 000 francs par mois, et 20% entre 2 000 et 4 500 francs. Un sur deux travaille à temps partiel et près des deux tiers sont employés par l'Etat ou les collectivités locales.

• Formation

100 000 jeunes chaque année abandonnent le système scolaire avec une qualification pratiquement nulle. 86% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ; en novembre 1986, soit 856 000 personnes avaient au plus le CAP ou le BEP. Ces quelques données chiffrées illustrent la crise du monde de l'enseignement et l'irréalité de l'objectif « consensuel » de 80% de bacheliers⁽³⁾ en l'an 2000. (Aujourd'hui, ils sont 37 %.) Face à l'encensement du diplôme, il est urgent de mettre en avant une expérience, des compétences qui ne peuvent être uniquement sanctionnées par un brevet.

Tous ces inventaires chiffrés illustrent la profondeur de la crise, un effondrement du marché du travail (salaires, emploi), l'inadaptation de notre système d'éducation et de formation. Ces fractures sont-elles réparables dans un proche avenir ?

3. Perspectives économiques

Dans le court terme, c'est-à-dire pour les années 1987 et 1988, les perspectives économiques sont similaires à 1986 et se traduiront par une dégradation du marché de l'emploi, due à un taux de croissance avoisinant les 2 %, insuffisant pour absorber le taux de croissance de la productivité et le 0,8 % d'accroissement de la population active.

Pour le long terme, c'est-à-dire l'horizon de l'an 2000, plusieurs scénarios sont envisageables. Cependant des tendances lourdes peuvent se dégager.

Nous devrions être 58 millions d'habitants en France (depuis 1985 nous avons dépassé le cap des 55 millions), avec 12 ou 13 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, soit 2 millions de plus qu'aujourd'hui. Notre façon de vivre — habitat, famille — se modifiera par la multiplication des ménages d'une seule personne (ou d'un seul adulte) et le développement de l'habitation dans les communes rurales (27 % en 1975, 40 % en 2000). La population active

Dossier

aujourd'hui de 23,5 millions de personnes, atteindra vraisemblablement 26 millions et la proportion féminine avoisinera les 50 %. (En 1970, les femmes représentaient 35 %, et en 1983 elles étaient 40 % de la population active.)

L'automatisation des processus industriels supprime beaucoup d'emplois ouvriers : cette catégorie pourrait ne représenter que 15 à 20% des emplois, voire moins, en l'an 2000. (En 1975, ce pourcentage était le double.) 75% des emplois seront recensés dans le secteur tertiaire (aujourd'hui ce pourcentage est égal à 60%).

Ces tendances sont relativement stables, peu sensibles aux évolutions de l'environnement international, de la croissance ou de la stagnation, ni à l'impact des politiques salariales, de protection sociale ou d'emploi.

On peut retenir trois scénarios pour les quinze ans à venir.

● Scénario A

Une croissance lente et irrégulière de l'ordre de 1,5 % à 2 % (cette évolution est celle que nous suivons depuis 1979). Dans cette perspective, il est à envisager un blocage des salaires, un appel à l'effort de solidarité pour maintenir la croissance des revenus sociaux ; le chômage progresse et peut toucher le quart de la population active. La société est dominée par la fracture qui sépare les ménages pourvus d'un revenu régulier et d'un (ou deux) emploi(s) stable(s) de ceux marginalisés par le chômage et la précarité.

● Scénario B

La croissance est de l'ordre de 3 à 5 %, ce qui est le rythme de croissance du début des années 70. Les revenus sociaux peuvent alors être maintenus sans alourdissement des prélèvements obligatoires, le chômage baisse tendanciellement dans les années 90, le secteur des services aux ménages tels que loisirs, culture, santé, éducation, croît, de même que le logement.

● Scénario C

La croissance avoisine les 3 à

5% comme dans le deuxième scénario, mais une relance sélective est menée dans le secteur des services aux ménages et celui du bâtiment et des travaux publics, relativement à l'abri de la concurrence internationale et porteurs d'emploi. Le chômage diminue, et se met en place une politique d'aménagement et de réduction du temps de travail pour dynamiser la croissance des activités sectorielles en développement accéléré. La réussite de cette politique dépend du desserrement de la contrainte extérieure, notamment par la dynamisation des investissements de consommation.

De ces trois scénarios, il est difficile de déterminer celui qui sera retenu par l'Histoire. Ce que l'on peut affirmer sans trop prendre de risques est que le scénario A, ou scénario noir, sera celui de 1987 et 1988. Pour la suite, si la troisième révolution industrielle se concrétise réellement et annihile la décroissance des rendements de la technologie (qui pour beaucoup est le facteur essentiel de la crise), des scénarios plus optimistes pourront être promus.

Cependant, quelle que soit la conjoncture, la réduction du temps de travail et le développement des secteurs de loisirs et de services domestiques sont au cœur de notre devenir.

4. Sorties de crise autogestionnaires

L'avènement de la troisième révolution industrielle se fait attendre. De plus, toute émergence d'un nouveau développement nécessite une période de plusieurs dizaines d'années pour se concrétiser sur le plan économique, culturel et social : on peut évaluer que le charbon, le textile et l'acier ont dynamisé notre économie après une gestation d'une cinquantaine d'années, que l'automobile et la chimie ont porté leur plein effet en trente ans. Il est donc raisonnable d'escompter des jours meilleurs (avec déstructuration) grâce à l'électronique, aux entreprises informatiques, aux biotechnologies, dans une vingtaine d'années.



Ci-dessus : la « Mission locale pour l'emploi des jeunes » de Créteil (94)

De plus, les prospectives d'emploi dans ces secteurs mettent l'accent surtout sur un développement qualitatif de l'emploi (ingénieurs, techniciens) plutôt que sur un accroissement quantitatif (destruction des emplois ouvriers).

Face à cet avenir prométhéen incertain, il est indispensable de porter un regard historique sur la durée du travail. En 1830 un travailleur faisait 3 800 heures par an, en 1938 il en faisait 1 930, aujourd'hui 1 790. La réduction du temps de travail a été, historiquement, facteur de développement économique : le temps libre permet de vitaliser des secteurs comme ceux de la santé, des loisirs, de la communication.

Nous devons réaffirmer son impérieuse nécessité, elle est un agent prépondérant de l'organisation du travail de demain, donc de l'organisation de la production et de la consommation. L'objectif des 30 heures doit être mis en avant. Il nécessite une redistribution des revenus par un maintien, voire un accroissement des bas revenus, et une stagnation ou même une régression des autres niveaux. Dans les textes du PSU, la barre au-delà de laquelle le revenu peut ne pas être maintenu en cas de RTT, est fixée à deux fois et demie le SMIC.

Dans ce cadre-là, il est indispensable de mener des négociations avec nos partenaires européens, qui sont nos doubles sur le plan économique. L'Allemagne est notre premier partenaire commercial et 70% environ de nos importations et exportations se font avec les pays de l'OCDE.

Cependant, en raison de la force

Dossier

des égoïsmes nationaux, de telles négociations ne peuvent être que longues, ce qui diminuera l'impact de la mesure de réduction du temps de travail. Il est donc primordial de mener une politique de relance restreinte, notamment dans le BTP, pour satisfaire des besoins non satisfaits, et d'impulser une politique innovante dans des secteurs comme les services aux ménages, porteurs d'emplois.

Ces mesures peuvent engendrer des centaines de milliers d'emplois ; ils seront permanents si nous sommes relayés sur le plan international ou si une autre logique économique-sociale naît de ce dynamisme politique.

Cependant, malgré l'objectif de la réduction du temps de travail, l'application de cette nouvelle politique portera ses effets sur une période à moyen terme par la simple nécessité de l'adaptation de l'économie à cette donne. Les producteurs que nous sommes, heureux des meilleures conditions de travail, seront-ils en mesure d'accepter en tant que consommateurs un

frein à l'innovation et à la diversité des produits proposés pour faire face à la perte de compétitivité de notre économie face à celle de l'étranger ? Le toujours plus de l'accumulation capitaliste disparaîtra-t-il devant l'autrement du socialisme autogestionnaire dans cette phase cruciale pour notre devenir ?

Cette approche met en évidence l'exigence de la mise en place d'un revenu qui permette à chacun de vivre hors de la marginalité et de l'exclusion. De plus, ce droit permet d'évacuer tout sentiment d'assistanat et est facteur de transformations profondes des attitudes. Le monde du travail devra s'adapter, notamment par la dynamisation de la réduction du temps de travail, le développement de la participation des travailleurs dans l'entreprise.

Ce projet est porteur de la reconnaissance par la société de la nécessité d'un minimum financier pour le droit à la vie. Il doit être associé à ce droit inaliénable, le droit à la connaissance, par la mise en œuvre d'une réelle formation per-

manente, condition sine qua non de l'exercice d'une activité professionnelle réussie, et du maintien du minimum de communication indispensable pour exercer pleinement ses droits de citoyen.

Le revenu garanti n'est pas facteur de démobilisation mais, tout comme la réduction du temps de travail, l'instrument de changements en profondeur de la société

Jean-Claude GENET

1. *Et pas seulement du monde occidental : le « printemps de Prague » en 1968 s'est épanoui sur des revendications pas seulement politiques, mais aussi sociales*

2. *Voir l'article d'Yvan Craipeau dans le dernier numéro de 2A.*

3. *A moins de donner au mot « baccalauréat » toutes sortes de significations différentes*

4 *La notion de « population active » inclut les chômeurs.*



Revenu minimum : un débat à poursuivre

Au premier rang des droits de l'homme, il y a le droit de pouvoir vivre décemment, et donc pour la société le devoir d'en donner les moyens à tous....

Le revenu minimal ⁽¹⁾est-il porteur d'une transformation de la société ou, au contraire, participe-t-il à pérenniser sa scission, non plus duale, mais à quatre ou cinq vitesses, et la

avançant des arguments sur des terrains différents.

Il y a quand même une urgence à laquelle il faut se coltiner : au moins 2,5 millions de personnes ne disposent pas aujourd'hui, en France, de ressources suffisantes pour vivre ⁽²⁾ Même si la notion de « ressources suffisantes » demande à être définie, ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité. Du moins fixe-t-il les idées. Un autre, bien établi celui-là, est encore plus effarant : d'après l'INSEE, 400 000 personnes sont sans couverture sociale aucune.

Planchers de ressources

Face à cette réalité, de nombreux pays européens et quelques collectivités locales en France ont institué des planchers de ressources. Le plan Zeller (du nom du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales) propose « une allocation d'un montant de 2 000 F par mois en contrepartie d'un travail à mi-temps et d'une éven-

division internationale du travail ? Le débat sur cette question fondamentale n'est encore qu'esquissé dans le parti même si le week-end des 4 et 5 avril a contribué à clarifier les positions. Trop souvent, en fonction de sa sensibilité propre (syndicaliste, libertaire, travailleur social...), chacun campe sur ses positions en

Dossier

tuelle formation organisée, allocation qui serait financée par l'Etat à hauteur de 40% et par le département intéressé à hauteur du pourcentage restant ».

Notre projet semble, et c'est heureux, être beaucoup plus ambitieux. Pour la majorité des participants au débat, il faut à tout prix éviter que le revenu minimal soit juste une aumône de survie dont le but serait de désamorcer d'éventuelles explosions sociales et de faire accepter par tous la scission de la société. Certains ont évoqué le projet du département du Doubs, qu'un conseiller général justifiait explicitement en arguant : «... et après, qu'ils nous fichent la paix ».

L'appartenance à une société suppose des droits et des devoirs. Et au premier plan de ces droits, il y a le droit à la vie, à une vie décente et donc le devoir parallèle de la société d'en donner les moyens aux exclus, aux précarisés.

Un point sur lequel tout le monde est tombé d'accord, c'est que ce minimum à assurer à tous, ce n'est pas seulement un revenu minimum. C'est aussi un capital de connaissances, de savoir-faire, bref de formation minimum. C'est aussi l'accès aux soins, au logement... garanti pour tous. C'est également, et c'est sans doute un des points fondamentaux, la possibilité de trouver un emploi.

Absence de contrepartie

Cependant, nous semblons pencher pour l'absence de contrepartie demandée en échange de ce revenu minimum. Et, donc, pour la non-limitation dans le temps de l'allocation de ce revenu.

Intérêt : absence de contrôle social sur la personne et son revenu. Danger : ne pas encourager la société à trouver, à dégager un emploi pour chacun. De plus, il s'agirait alors d'une allocation quasiment universelle puisque l'on se refuse à contrôler les ressources de l'individu. Or celle-ci n'est pas dénuée d'inconvénients, comme l'a exposé André Gorz⁽³⁾.

On voit que le débat est loin

d'être tranché et qu'il demande à être encore approfondi.

Financé par l'Etat

Individuel, sans durée ni contrepartie, ce revenu minimum serait financé par l'Etat. En effet, ce serait induire trop d'inégalités que d'en faire financer une partie par les collectivités locales, certaines ayant beaucoup de chômeurs dans leur juridiction (régions en voie de désindustrialisation) et, parallèlement, moins de ressources (via la taxe professionnelle en particulier). Quant aux ressources pour financer ce revenu minimum, les participants ont cité le programme nucléaire qui pourrait être reconverti, ou alors un détournement d'une partie des allocations de la loi de programmation nucléaire (471 milliards de francs sur 5 ans), ou encore la suppression du quotient familial qui favorise les ménages aux revenus élevés... Toutes les idées sont, là encore, bonnes à prendre, mais il faudra de toutes façons définir plus précisément notre projet avant de le chiffrer approximativement et de chiffrer parallèlement les ressources, à dégager en agissant soit sur les dépenses soit sur les recettes de l'Etat.

Enfin le rôle fondamental des travailleurs sociaux a été évoqué dans la perspective d'un revenu minimal généralisé. Rôle dans la transition, forcément locale, qui conduira à ce système. Rôle à redéfinir complètement après sa mise en place : formation, diffusion des droits de chacun...

Droit à un emploi

On le constatera, aucune des positions discutées n'est encore arrêtée. Il reste de nombreuses zones d'ombres, des incohérences certainement. Il faut discuter, s'informer des (abondants) travaux qui ont déjà été réalisés sur le sujet, confronter sa conception aux nombreuses critiques... Quand la réflexion des autogestionnaires aura suffisamment mûri, il faudra discuter avec d'autres sensibilités ayant une position sur la question. Pourquoi seulement après, vous



demanderez-vous ? Parce que, dans un échange, il faut soi-même apporter quelque chose, c'est-à-dire posséder un capital collectif de réflexion.

Il y a cependant consensus autour d'un fil directeur pour cette réflexion : le revenu minimum est indissociable d'un droit de tous à un emploi, à une place dans la société, c'est-à-dire, en particulier, indissociable de la réduction drastique du temps de travail.

Les autogestionnaires et les alternatifs doivent d'urgence faire entendre leur différence dans ce domaine. Sous peine de rester sans voix face aux projets des libéraux qui sont très avancés. Crédible à court terme ou non, nous devons ensemble élaborer une utopie propre à remotiver, à redonner espoir aux exclus, aux précarisés de la société comme à

Dossier

ceux des classes moyennes qui n'acceptent pas l'évolution actuelle.

Philippe CHOTEAU

1. Nous l'appellerons ainsi en attendant de se mettre d'accord sur un autre terme. Ont été proposés : revenu vital, créance sociale... La bourse à idées est ouverte !

2. Chiffre tiré d'un récent rapport du Conseil économique et social, présenté par Joseph Wresinski, secrétaire général d'A TD Quart-monde. « Grande pauvreté et précarité économique et sociale ». Février 87.

3. Dans notre prochain numéro, nous y reviendrons de façon plus détaillée.

L'allocation universelle : une utopie ? Pas si sûr...

L'allocation universelle va bien au-delà de ce que l'on connaît en matière de revenus garantis, tels qu'ils existent dans certains pays européens, ou de modèles théoriques comme le salaire social familial garanti réclamé par la Confédération syndicale des familles, l'impôt négatif sur le revenu et autres, développés par des personnalités et organisations très diverses.

L'allocation universelle renouvelle notre réflexion

L'idée d'une « allocation universelle », inspirée de l'économie distributive et de la pensée de Charles Fourier, a trouvé un nouvel essor grâce à un collectif belge lié à l'université de Louvain Ile collectif Charles Fourier.

Verser à chacun un revenu conséquent, quelle que soit l'activité occupée, le niveau de salaire ou les revenus annexes, relève en apparence de l'utopie la plus complète. L'allocation universelle peut apparaître sous un tout autre jour si l'on sait qu'elle apporte une solution à trois problèmes délicats soulevés par les systèmes « tradi-

tionnels » de revenus garantis.

1. Elle répond à la question de la « désincitation » au travail, suscitée par les systèmes européens de revenus garantis ; en effet, ces revenus étant conditionnels et limités dans le temps, le fait de trouver un travail rémunéré plus faiblement que le revenu garanti fait perdre le droit à ce dernier, et peut inciter pas mal de gens à ne pas accepter de travail.

2. Par son mode d'obtention, l'allocation universelle permet un accès plus égalitaire aux ressources. D'abord parce qu'elle se substitue à la multiplicité des allocations partielles, auxquelles de nombreux ayants droit échappent faute d'information. Ensuite, parce qu'elle minimise le frein psychologique lié à la demande d'allocation.

Enfin, l'A.U. apporte un début de réponse à la question de la rupture avec la logique de la vente de la force de travail. La dissociation entre revenu et travail n'est-elle pas en effet une des clefs pour que la force de travail ne soit plus assimilable à une marchandise ?

D'autre part, rappelons que le travail (rémunéré) n'est pas une fin en soi ; l'étymologie en dit d'ailleurs long puisque le mot « travail » vient de « tripallium », instrument de torture moyenâgeux.

Le fonctionnement de l'allocation universelle

Il s'agit d'un revenu conséquent (pas « minimal ») versé à tous sans autre distinction que l'âge. Au contraire des systèmes de revenus minimaux, l'allocation universelle est individuelle et non versée par ménage, et surtout elle est non conditionnelle de façon générale, elle ne s'accompagne donc pas d'un contrôle social.

Si l'allocation universelle conduit à attribuer la même somme, le même revenu (hors travail) à toutes les catégories sociales, c'est bien pour être en mesure d'atténuer les divisions sociales et économiques qui existent entre actifs et inactifs, et surtout entre actifs et chômeurs.

En parallèle, avec cette allocation, tous peuvent prétendre à une activité rémunérée.

L'attribution à tous d'une allocation identique comporte une autre conséquence susceptible de changer la nature du travail et le partage du travail : n'étant plus obligés de vendre leur force de travail, ceux qui souhaitent gagner davantage que le montant de l'A.U. sont bien plus libres dans la négociation de leur contrat de travail que s'ils n'avaient aucun revenu hors travail. De ce fait, il faut donc, pour trouver de la main-d'œuvre, augmenter les salaires liés aux emplois pénibles ou rendre les conditions de travail plus agréables. De même, les activités associatives devant recourir à un personnel bénévole pourront se développer davantage.

Le débat autour de l'allocation universelle

Qui finance ? Telle est la principale interrogation qu'a suscitée le thème de l'A.U. durant ce week-end consacré au revenu garanti.

A ce jour, on ne dispose pas de calculs pour la France (mais ça ne saurait tarder), mais en ce qui concerne la Belgique, il semble que l'A.U. ne soit pas du tout irréalisable. Si l'on fait la somme de tous les transferts sociaux (indemnités de chômage, allocations familiales, pensions, bourses, crédits d'impôts, etc.), du coût de fonctionnement des administrations dont relèvent ces transferts, et des gains que l'on peut réaliser par le biais d'un impôt taxant ceux qui travaillent le plus, on arrive, semble-t-il, à pouvoir approcher le montant total de l'A.U. et à redistribuer le travail.

Quelle que soit l'opinion finale que vous aurez de l'A.U., il faut garder à l'esprit trois éléments importants : tout d'abord, l'allocation universelle ne prétend pas résoudre l'ensemble des problèmes posés par le chô-

Dossier

mage et plus généralement par le mode de production capitaliste ; ensuite, en l'état actuel de la société, il semble que l'A.U. vienne de façon prématurée ; enfin, cela n'est pas sans soulever un certain nombre d'interrogations :

— D'une part, si A.U. il devait y avoir, elle devrait s'accompagner d'une restructuration des revenus primaires et d'une politique

conséquente de formation afin que la marginalisation ne s'aggrave pas.

— Mais surtout, on doit se demander si une telle solution est viable compte tenu de la configuration actuelle des relations économiques internationales et des rapports Nord-Sud.

Il n'en reste pas moins impor-

tant de débattre de toutes ces questions et de confronter les résultats de nos interrogations aux schémas de revenus garantis sur lesquels le PSU discute depuis quelque temps.

Agnès DEBOULET